



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

L'an deuxième de la République Française.

Du Samedi 31 Août 1793,

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Londres, le 6 août. — L'amirauté reçut hier la nouvelle, que la flotte de l'amiral Howe et celle des Français étoient en présence le 31 juillet, à la hauteur de la baie de Quiberon, et que tout annonçoit une action prochaine. Le *Prince*, de 98, et les frégates l'*Hébé* et la *Circé* ont appareillé de Portsmouth, pour joindre notre grande flotte.

La frégate la *Hiene*, de 24, a été attaquée par une frégate ennemie, de 28, qu'elle a repoussée. La *Hiene* alloit poursuivre la frégate assaillante, quand il survint un vaisseau français de 74, auquel la frégate anglaise fut obligée de se rendre.

On apprend de Madère, en date du 3 juillet, que le *Commerçant*, vaisseau français revenant des Indes-Orientales, ayant mouillé dans cette isle, y a été arrêté par ordre du gouverneur portugais.

De Copenhague, le 11 août. — La fameuse flotte russe, dont on a tant parlé, n'ira pas, comme on l'avoit dit d'abord, dans la Méditerranée, pour jeter des barbares sur les côtes de Marseille, elle bornera sa croisière à l'armée

du Nord, et retournera au mois d'octobre, dans les ports de la Russie.

FRANCE.

Paris. — Julien, procureur-général-syndic du département de Paris, vient de faire publier l'avis qui suit, relativement aux subsistances.

CITOYENS,

L'état d'agitation dans lequel je voyois la ville m'a déterminé, le 16 de ce mois, sur l'invitation du comité de salut public, à connoître d'une manière directe les causes de la disette facice que nous éprouvons.

Je me suis, en conformité de l'arrêté du comité de salut public, transporté dans le département d'Eure et Loire ; là j'ai reconnu une administration franche et loyale, parfaitement disposée à partager avec vous les subsistances prodigieusement abondantes qui croissent sur cette terre de prospérité. Là j'ai trouvé les accueils de la fraternité la plus touchante. Non-seulement les habitans de Chartres sont disposés à vous fournir des subsistances, mais encore ils veulent les accompagner jusques dans vos foyers.

Les réquisitions faites au nom de la loi dans

cette partie de la république, donneront, par apperçu, 90,000 septiers au poids de deux cents livres, lesquels, réduits en farine, produiront 45076 sacs de farine au poids de deux cents vingt-cinq livres.

Vous voyez, citoyens, qu'il est enfin tems de vous calmer sur l'objet des subsistances; le gouvernement veille sur vos besoins, et sans doute les autres départemens mis en réquisition vont bientôt nous affranchir de toute crainte à cet égard.

Je vais parcourir ceux de l'Eure, de Seine et Oise pour y remplir et achever ma mission; d'autres commissaires se sont portés dans d'autres départemens environnans; et comme on ne peut douter que les décrets de la convention ne soient ponctuellement exécutés, je peux donc vous assurer qu'avant peu vous aurez par la voie de la réquisition, des subsistances abondantes et à prix modéré.

Vous sentez parfaitement bien que le bled de réquisition dont je viens de parler, n'est pas encore réduit en farines; vous savez que la sécheresse que nous éprouvons en retarde la mouture et l'arrivage, et sans doute vous n'imputerez pas au gouvernement les rétards nécessités par des circonstances malheureuse.

Quoi qu'il en soit, je puis vous assurer que dans peu de tems, tous ces embarras cesseront tant par les effets heureux de la loi du 15 août, que par l'approvisionnement des marchés et le rétablissement de la libre circulation.....

§ La belle-fille de Custines qui avoit suivi si constamment le procès de son beau-père a été arrêtée et conduite à Sainte-Pélagie.

§ Les directeurs de la compagnie des Indes donnent avis aux intéressés que le navire *la Constitution*, capitaine Grantheaune a été pris par le corsaire anglais *le Léopard*.

§ Le citoyen Depont, résidant de la république française à Dantzick a été arrêté. On lui a donné une garde, et les scellés sont mis sur ses papiers.

§ Le ci-devant marquis Roussignac, d'Angoulême, commandant une avant-garde de 200 Espagnols, a été fait prisonnier. On le conduit à Paris, où il sera traduit devant le tribunal révolutionnaire.

§ Les députés près l'armée des Pyrennées Orientales ont destitué le général Nuce, commandant dans l'Arriège. Il a reçu ordre de se rendre à Cahors. Le général Puget prend le commandement en chef de l'armée des Pyrennées et le général Dagober aura sous ses ordres toutes les forces de la république, depuis Olette jusqu'à la Garonne.

§ On parle d'un traité entre l'Angleterre et l'empereur. Celui-ci cède à l'autre les Pays-Bas maritimes. Sûrement ce sacrifice n'est pas fait pour rien.

§ Le général Sandos détenu dans les prisons de l'abbaye en est sorti en vertu d'un ordre du tribunal révolutionnaire.

§ Un des membres du conseil de garde à la tour du Temple a dénoncé dans l'avant-dernière séance de la commune un de ses collègues, nommé Lebœuf, qui s'est scandalisé de ce qu'on laissoit jurer le fils de Louis Capet, et de ce qu'en général on lui donnoit une éducation trop sans-culottière. Lebœuf veut qu'on donne à cet enfant l'éducation de Télémaque, d'où il est aisé de conclure que Lebœuf a une arrière-pensée de royauté dont le petit Capet est l'objet, puisque Mentor élevoit Télémaque pour être roi. Le conseil n'a pris aucun arrêté sur cette dénonciation singulière. Il faut croire que le citoyen Simon, qui s'est élevé bien au-dessus de son état par ses vertus civiques qui l'ont fait connoître, et lui ont fait confier ainsi qu'à son épouse l'éducation du jeune Capet ne souffrira rien autour de lui qui lui rappelle ce à quoi il étoit destiné par sa naissance, et qu'il a perdu par la révolution.

§ Sur le réquisitoire du premier substitut du procureur de la commune, le conseil-général, en vertu de la loi du 17 mai dernier, considérant que le nombre actuel des places de notaires publics à Paris, n'est pas susceptible de diminution, parce que la population considérable de Paris, l'activité et la grande masse de ses valeurs mobilières ou foncières exigent le ministère d'un nombre de notaires au moins égal à celui des places de notaires publics actuellement subsistantes, arrête qu'il estime qu'il est nécessaire de remplir sans délai, conformément aux loix du 6 octobre 1792 et du 17 mai der-

nier, la place de notaire public, vacante par décès de Gaudray et les autres qui peuvent ou qui pourront vaquer dans Paris; en conséquence il demande le remplacement, et qu'à cet effet le présent arrêté sera adressé au directoire du département.

§ Un Boulanger de la section des Amis-de-la-Patrie, a fait venir des farines; elles ont été arrêtées à Charenton. Le boulanger a voulu composer avec les habitans et leur laisser huit sacs. Ils n'ont voulu en rendre aucun. La section a pris le fait et cause du boulanger, et a dénoncé ce fait à la commune qui l'a renvoyé au comité du salut public.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E

(Présidence de Maximilien Robespierre.)

Addition à la Séance d'hier.

On décrète d'accusation Gigot chef de l'administration des vivres à Metz, et Dumas payeur des vivres.

Billaud-Varennes propose de créer une commission pour surveiller le conseil exécutif, et lui faire rendre compte de l'exécution des décrets.

Robespierre combat cette mesure, comme également propre à paralyser le comité de salut public, et à anéantir l'autorité du conseil exécutif.

Danton appuyant l'avis du préopinant, désire que trois membres soient nommés pour rendre compte à l'assemblée de l'exécution des décrets, ou que toutes les propositions qui viennent d'être faites, soient renvoyées au comité de salut public. Cette dernière proposition est adoptée.

Rhul. Le citoyen Senbert écrit de Strasbourg, en date du 25, que la semaine passée le sang a coulé à grands flots entre Wissembourg, Lauterbourg, et Candelbourg devenus la proie des ennemis qui ont commis les cruautés les plus affreuses: ils ont coupé le sein aux femmes, crevés les yeux aux uns, coupé les bras le nez et les jambes aux autres. Ces atrocités ont tellement indigné les habitans des campagnes voisines, que 6000 hommes se sont levés en masse, avec les armes que la nature et leur profession fournissent, et 15000 de ces brigands ont été détruits. De notre côté nous n'avons eu que cinq mille hommes, tant tués que blessés

Barrère, organe du comité de salut public, fait décréter que tous les officiers des troupes de ligne, qui ne se sont pas conformés à la loi, par laquelle il leur étoit enjoint de prendre l'uniforme national, sont destitués.

Il annonce que les troupes de la république ont enlevé les postes de la Solinière et de la Molinière; les rebelles ont eu plusieurs hommes tués, et un beaucoup plus grand nombre de blessés.

Il confirme les détails donnés par Dubois-Grancé sur l'état de Lyon. Il y a péri environ 2 mille hommes dans une seule nuit. Le faubourg de la Guillotière a constamment bravé les menaces des rebelles, et combattu pour la cause de la liberté. Sur la proposition du comité l'assemblée décrète qu'il sera indemnisé de toutes les pertes qu'il a pu souffrir; et met provisoirement à la disposition du ministre de l'intérieur, une somme pour subvenir aux besoins les plus urgens.

Châles commissaire à l'armée du Nord, écrit que l'ennemi se renforce entre Orchies et Marchiennes. Ce député dit qu'il existe dans le département du Pas-de-Calais beaucoup d'agens de Pitt.

Un renfort de 1000 hommes est arrivé à Dunkerque; on en attend un nouveau. Le bombardement a dû arriver dans la nuit du 27, car pendant le jour on a vu charier les mortiers: Nos batteries ont dispersé un corps de cavalerie des ennemis.

Séance du Vendredi 30 Août.

Une lettre officielle de l'armée de la Moselle dénie la nouvelle répandue de la prise de la ville de Bitche et du camp d'Hornbach. On décrète que ceux des membres de l'assemblée qui recevront des nouvelles particulières de l'armée, les communiqueront au comité de salut public.

Les habitans de Belleville viennent se plaindre de la rigueur qu'on exerce à leur égard aux barrières, en leur arrachant le pain; ne pouvant pas se procurer de farines, ils se sont adressés à la commune, au département, qui ne sont pas venus à leur secours. On les renvoie au ministre de l'intérieur, avec ordre d'y faire droit.

Les représentans du peuple à l'armée des

côtés de la Rochelle rendent compte de la prise du poste de la Sollimère sur les rebelles. Leurs femmes, enfans, bestiaux sont en notre pouvoir; on a enfermé les femmes et les enfans dans un ancien couvent où on les traite avec humanité, et on a incendié tous leurs repaire. Le général Canclaux, parfaitement secondé par les Nantais, espère les détruire tous sous peu de temps.

Les représentans du peuple à l'armée de la Moselle, écrivent du 26, de Metz, que les villes de Longwi, Thionville et Sarre-Libre, sont abondamment approvisionnées, ils ont rétabli à Nancy la société populaire, destitué le conseil-général de la commune, fait élargir Mauger, mis Duquesnoi l'ex-constituant et le Monier en état d'arrestation; ils ont reçu une dépêche de leurs collègues du Haut-Rhin, qu'on y sonne le tocsin de toutes parts, pour courir sus, et que les jeunes gens de Metz se sont enflammés à cette nouvelle, et veulent partir.

Lequinio et Lejeune, écrivent de Soissons du 28, que 30 mille hommes extraits de l'armée de la Moselle arrivent successivement, et qu'ils paroissent dans les meilleures dispositions; ils se plaignent de la garnison de Valenciennes, que le duc d'York a séduite avec son or; ils n'ont pas craint de dire que la France seroit heureuse de le mettre sur le trône; leurs poches sont remplies d'assignats et de pièces anglaises, ils ont tourné en ridicule la fête du 10 août.

Renvoyé au comité de salut public.

Deux députés de Bordeaux présentent une adresse souscrite par les commissaires des 24 sections de cette ville sur 28, qui demandent le rapport du décret qui met hors la loi tous les membres de la ci-devant commission populaire de Bordeaux: ils observent que si ce décret s'exécute à la rigueur, il frapperoit sur-tout le peuple de la Gironde, qui a approuvé l'établissement de la commission. Renvoyé au comité de salut public.

On crée une commission pour surveiller les marchés relatifs aux fournitures de l'armée.

Le général Ferrand demande une seconde

fois d'être jugé, 55 ans de service et ses maladies, le mettent en danger à l'Abbaye où il est. Il demande à être en arrestation chez lui; on le lui refuse d'abord, ensuite un décret le met chez lui en état d'arrestation.

L'agiotage faisoit circuler dans toutes les opérations de commerce les assignats démonétisés et les prenoit en concurrence des autres; un décret défend sous des peines très sévères aux receveurs de district d'échanger les assignats démonétisés contre ceux qui ne le sont pas, soumet ces assignats au droit d'enregistrement, les fait considérer comme de simples effets au porteur, qui seront endossés à chaque mutation.

Goupilleau, un de ceux qui a destitué le général Rossignol, veut parler: on le renvoie au comité de salut public.

On reprend la discussion des articles sur le code civil.

Un décret, adopté sur la proposition du comité militaire, met à la disposition du ministre de la guerre une somme de soixante-deux millions par mois, pour les mois de Septembre, Octobre et Décembre.

Cette somme doit être employée en achats de subsistances militaires.

A V I S.

La cherté extraordinaire de toutes les matières premières, s'est singulièrement fait sentir sur celles qui servent à l'imprimerie. Toutes ont quadruplé de prix depuis six mois, et annoncent encore se porter plus haut, ensuite qu'on ne peut plus se trouver en proportion avec ses dépenses; l'augmentation légère que nous sommes forcés de demander à nos abonnés, n'aura lieu à leur égard que lors de leur renouvellement, et n'empêchera pas que notre feuille ne soit toujours la moins *Couteuse* de tous les ouvrages périodiques, ainsi:

A commencer du premier septembre prochain, le prix de l'abonnement de cette feuille sera de 34 livres pour l'année, 18 livres pour six mois, et 9 liv. pour trois mois. On peut même s'abonner pour deux mois en envoyant 6 liv., il faut affranchir les lettres et l'argent.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N^o. 3 le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 34 livres pour l'année. 18 liv. pour six mois 9 livres pour trois mois. et pour deux mois en envoyant 6 liv.